



1 **L'église St Etienne :**
Classée aux monuments historiques depuis 1930, l'église paroissiale a traversé le temps supportant agressions, reconstructions et restaurations.

2 **La réserve naturelle de la Bassée :** Située au Sud d'Everly, la réserve constitue une zone humide à dominance boisée de 854 hectares. Elle abrite un patrimoine naturel d'exception à découvrir à travers des animations et un sentier découverte.



3 **Les vestiges du château :**
Du château construit par le marquis d'Everly en 1746 ne subsiste qu'une partie des communs, la ferme désaffectée de la Haye, et la perspective « sud ».



4 **Le lavoir de Chalmaison :**
Ce lavoir communal, construit en 1866 sur les plans de l'architecte Charbaut, est approvisionné par l'eau du rû des Méances.

RECOMMANDATIONS

Les parcours de randonnées sont communiqués seulement à titre indicatif. La Communauté de communes et les Syndicats d'initiatives déclinent toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenant au cours de vos balades.

- Restez sur les chemins et sentiers balisés,
- Respectez l'environnement, ne jetez pas vos détritux,
- Ne faites pas de feux,
- Observez la faune et la flore sans la toucher,
- Tenez vos chiens en laisse.



FLASHEZ-MOI
pour avoir accès aux 19 boucles de randonnées en Bassée-Montois sur votre smartphone !



BALISAGE

Continuez

Tournez

Mauvaise direction



CODERANDO 77
01 60 39 60 69



Syndicat d'initiative de la Bassée
01 64 01 14 17

Syndicat d'initiative du Montois
01 60 67 32 32

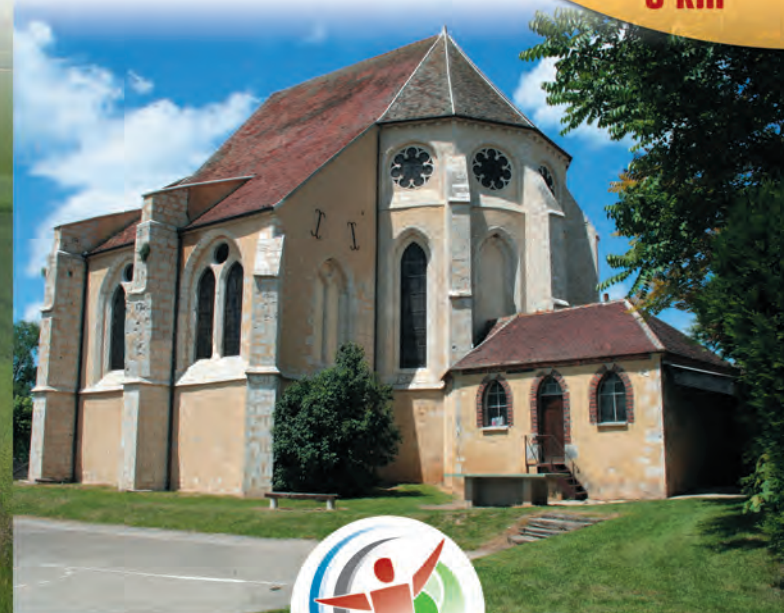
RANDONNÉES
en Bassée-Montois

BOUCLE
17

Au bord du rû des méances

CHALMAISON

8 km



Communauté de communes Bassée-Montois
12 rue Joseph Bara 77480 BRAY-SUR-SEINE
cc-basseemontois.fr



DÉPART SUR LE PARKING DE L'ÉGLISE ST-ÉTIENNE À CHALMAISON

Prendre la rue de la Mairie. Passer le pont du chemin de fer et tourner à gauche.
Passer devant le cimetière puis tourner à droite jusqu'au « parcours de santé ».

Emprunter le premier chemin à droite qui contourne le bois puis le premier chemin à gauche.

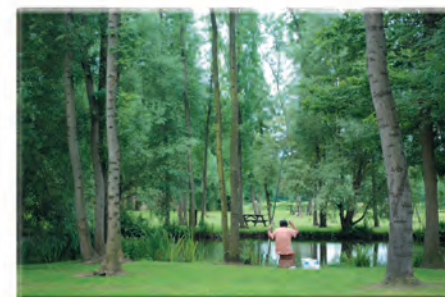
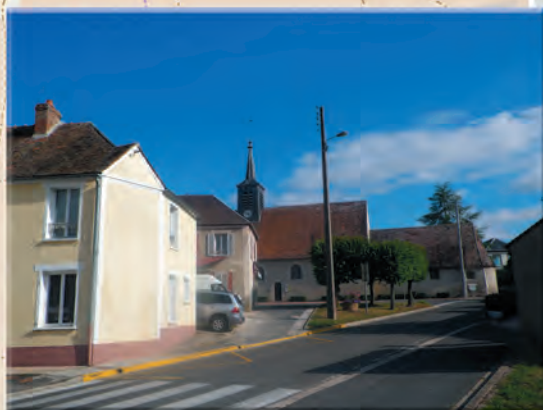
Poursuivre toujours tout droit jusqu'au bout du chemin et reprendre à droite le chemin de terre.

Passer le pont du chemin de fer puis prendre à gauche la route goudronnée. Traverser la départementale D122 et suivre le chemin qui mène au château d'eau.

Au château d'eau, reprendre la route goudronnée en face. Tourner à gauche, descendre le chemin des pâtures jusqu'au chemin de fer.

Longer le chemin de fer et retrouver le passage à niveaux. Après celui-ci, tourner à droite puis, à la 2^e à gauche, prendre la rue de l'église et la suivre sur toute sa longueur. Emprunter la route de Chalmaison et entrer dans le village.

Prendre la rue des Bas, à gauche.
Passer devant l'aire de pique-nique puis le lavoir (rû des Méances).
Suivre la rue du Grand Marais puis tourner à gauche pour retrouver la mairie et l'église.



ALERTE INFO : au fil de votre randonnée, vous rencontrerez des QR codes à flasher avec votre smartphone. Ils vous apporteront des renseignements sur les sites.

 **RANDONNÉES**
en Bassée-Montois

BOUCLE
17